 

**RÉPUBLIQUE D'HAITI BANQUE MONDIALE**

**MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)**

**UNITE DE COORDINATION DE PROJETS (UCP)**

**Projet « Emploi dans le Secteur Privé et Transformation Économique »**

**(PSJET) P173743**

**SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES**

**No de Référence : HT-UCP/MEF-278614-CS-INDV**

**TERMES DE REFERENCE**

**Novembre 2022**

**SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES**

**TERMES DE REFERENCE**

*I.- Contexte*

Le gouvernement de la République d'Haïti a lancé un plan de relance économique (PREPOC) qui vise aussi à conduire Haïti vers une nouvelle dynamique de croissance, par la diversification de l'économie et le développement des infrastructures de base. A partir des informations collectées dans ce Plan, le Projet intitulé : ‘‘**Emploi dans le Secteur Privé et Transformation Économique’’ désigné par son sigle anglais PSJET P173743** a été ainsi élaboré**.** Ce projet vise à soutenir la résilience et la relance des activités des entreprises après les crises sociopolitiques et la COVID-19. Il fait partie intégrante des activités d’appui de la Banque mondiale envers la République d’Haïti et il vise à stimuler les investissements privés pour une croissance inclusive et la transformation économique, étant donné que le secteur privé joue un grand rôle sur le marché de l’emploi. À cet effet, l’Association internationale de Développement (IDA) projette d’allouer une enveloppe équivalente à soixante-quinze millions de dollars américains (**US 75,000,000.00**) sur une période de six (6) années consécutives pour implémenter les activités du projet à travers certaines institutions clés.

La République d’Haïti à travers le Ministère de l’Économie et des Finances (MEF) est le bénéficiaire du Projet. La Direction des Études Économiques (DEE) du Ministère de l’Économie et des Finances (MEF) exerçant le rôle de gestionnaire technique et l’Unité de Coordination de Projet (UCP/MEF) d’agent fiduciaire, sont les agences d’exécution du projet. Pour que la cogestion puisse bien fonctionner dans le cadre du projet PSJET, il faut que les cogestionnaires se complémentent en développant une culture de confiance, d’intégrité et d’honnêteté. Leurs tâches respectives doivent être clairement définies. L’UCP/MEF doit veiller à ce que chaque entité cogestionnaire soit responsabilisée individuellement tout en définissant clairement les lignes de communication et les points focaux pour la soumission des rapports.

Le Fonds de Développement Industriel (FDI), la BRH. le MCI, le CFI sont les acteurs clés de ce projet et participeront également à l’implémentation des activités de certaines composantes du projet.

Le présent document définit et précise les TDR du ‘‘Spécialiste en Passation de Marchés’’

# ***II. Objectifs et composantes du projet***

**2.1.- Objectif du projet**

L'objectif du projet est de soutenir la demande de main-d'œuvre en renforçant la résilience des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et des chaînes de valeur face aux diverses crises, socioéconomiques, politiques et sanitaires, catastrophes naturelles, et à leur expansion grâce à des services de développement des entreprises (SDE) et à l'accès aux ressources financières.

**2.2.- Composantes du projet**

Ce projet qui se déroulera sur une durée de six (6) ans s’articule autour de quatre (4) composantes principales dont :

**Composante 1 :** Investissement dans les MPME et la résilience des chaînes de valeur ainsi que leur expansion. La stratégie qui sera mise en œuvre dans le cadre de cette composante du projet consiste à améliorer la capacité des MPMEs à s'adapter aux nouvelles conditions apportées par la crise économique de 2018-2019 et celle de COVID-19 en 2020, en préservant l'emploi. Les activités prises en compte sont notamment :

* 1. SDE et fenêtre de subvention individuelle
	2. SDE et fenêtre de subvention collective

**Composante 2 :** Amélioration à l'accès au financement pour les MPME. Sera absorbée au niveau de cette composante une partie des risques auxquels les prêteurs sont confrontés en raison de l'augmentation de l'incertitude. Des capitaux seront injectés dans le secteur financier par le biais d'une garantie partielle de crédit (GPC) et d'une Ligne de Crédit (LC). De plus, sera considéré le renforcement des capacités financière et technique des institutions financières à fournir des crédits aux MPMEs (tout en augmentant la disponibilité de projets bancables grâce à la composante 1).:

* 1. Lignes de crédit et de Garanties partielles de crédit aux institutions financières participantes (IFP) par l'intermédiation du FDI pour favoriser les prêts aux MPME
	2. Renforcement de capacité des IFP à fournir des services financiers aux MPME
	3. Renforcement de capacité de la BRH
	4. Gestion de la composante, développement institutionnel et structure d'incitation.

**Composante 3** : Renforcement de la stratégie de soutien aux MPME et à la création d’emplois, de la gestion de projet et de l’évaluation de l’impact. Il est prévu un soutien aux institutions publiques chargées de définir et de mettre en œuvre l'agenda du pôle Emploi et Transformation Economique (JET) ; et un soutien à la gestion de projet en renforçant l’Unité d'Exécution de Projet (UEP) et en évaluant les impacts des interventions des sous-projets sélectionnés suivants :

* 1. Soutenir la coordination du MEF et la gestion de projet.
	2. Appui aux réformes de l'environnement des affaires e à la coordination des partenaires techniques et financiers
	3. Evaluation d’impact

**Composante 4 :** Réponses aux urgences à travers un Plan de Contingence

|  |
| --- |
| **III. *Dispositions relatives aux activités de Passation des marchés du Projet***  |
|  |

**3.1.- Objectifs du Poste**

Sous la direction du Coordonnateur de l’Unité de Coordination de Projets (UCP/MEF), le spécialiste en Passation des Marchés devra accompagner la gestion du projet et exécuter toutes les actions devant conduire à l’acquisition soit de services, de fournitures ou de biens, en conformité avec les dispositions de l’Accords de Don et du Manuel d’Opérations (MOP). Pour cela, il sera responsable en particulier d’assurer : (i) la gestion efficace du processus de passation de tous les marchés que nécessite la réalisation des différentes interventions prévues dans le cadre du projet PSJET, (ii) la mise en œuvre et l’actualisation des plans de passation des marchés établis pour le PSJET, (iii) l’archivage adéquat de tous les documents pertinents y relatifs.

Le spécialiste accompagnera le processus de passation de marchés depuis l’élaboration des documents d’appel d’offres, de Demande de Prix, des spécifications techniques, de la sélection des adjudicataires, de la rédaction des contrats de services, de la notification de l’ordre de service jusqu’au suivi de l’exécution dess contrats.

De manière générale le spécialiste en Passation de Marchés :

Participera activement à la préparation des Plans de Passation de Marchés, rencontrera les bénéficiaires dans l’identification et la définition des besoins, l’élaboration des Termes De Référence (TDR) et des spécifications techniques minimales, etc.

* S’occupera de tout le processus de passation de marchés, dont :

- La préparation de tous les dossiers devant permettre le lancement de tous les marchés.

- Il participera à la réception, l’analyse des offres et le choix du Consultant ou l’adjudicataire des biens et des services

Pour la composante 2, toutes les activités de passations de marchés seront effectuées par l’UCP/MEF conformément aux règles de la BM et aux règlements nationaux en vigueur sur la passation des marchés. La composante 4 ne sera, dans un premier temps, pas inclus dans la stratégie de passation de marchés étant donné qu’elle ne sera activée qu’en cas d’urgence.

Il est entendu que les activités de passation des marchés des sous-projets pour les composantes 1 et 3 du PSJET seront effectuées par des firmes sous un contrat de type Maîtrise d’Ouvrage Déléguée (MDOD) avec responsabilité fiduciaire. Les MDOD identifieront les fournisseurs pour la mise en œuvre des SDE (ou services non-financiers) et des subventions aux entrepreneurs pour la composante 1 ; et des services d’expertise sur les politiques publiques, les programmes portant sur l’emploi du secteur privé et la transformation économique pour la composante 2. Les MDOD travailleront en étroite collaboration avec le MEF, le MCI et le CFI. L’UCP/MEF a la responsabilité de conduire le processus de passation des marché liés aux contrats MDOD conformément aux règlements de passation des marchés de la Banque mondiale *(Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d’investissement – FPI, juillet 2016, révisions novembre 2017 et août 2018*).

3.3.- Les principales activités de passation des marchés prévues dans le cadre du projet sont les suivantes :

| **Titre du contrat** | **Coûts estimés et risques** | **Revue de la BM** | **Approche de Passation des Marchés** | **Méthode de sélection** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Gestion des subventions et du programme de services non financiers par un Maitre d’Ouvrage Délégué (MDOD) | 29,000,000.00 | A Priori | Ouvert international avec préférence pour national | Sélection basée sur le cout et la qualité |
| Design du programme de formation des MPMEs | 400,000.00 | A posteriori | Ouvert international | Sélection basée sur le cout et la qualité |
| Recrutement du consultant international pour la ‘’co-gestion’’ (avec le FDI) de la LC et de la GPC | 3,000,000.00 | A Priori | Ouvert International | Sélection basée sur le cout et la qualité |
| Appui à la mise en œuvre du plan de développement institutionnel du FDI et pour le renforcement des capacités des Institutions financières bénéficiaires de la LC et de la GP | 6,500,000.00 | A priori | Ouvert International | Sélection basée sur le coût et la qualité |
| Audit organisationnel du FDI  | 500,000.00 | A priori | Ouvert International | Sélection basée sur la qualité |
| Recrutement du consultant pour le renforcement des capacités de la BRH pour la supervision et règlementation des MFIs et Coopératives financières | 1,000,000.00 | A priori | Ouvert International | Sélection basée sur le coût et la qualité |
| Recrutement du consultant pour assister le MEF dans la coordination et la mise en œuvre du Programme Emploi et Transformation Economique (PETE). | 1,800,000.00 | A priori | Ouvert International | Sélection basée sur le coût et la qualité |
| Évaluation d’impact | 1,500,000.00 | A priori | Ouvert international | Sélection basée sur la qualité |
| Enquêtes auprès des bénéficiaires  | 120,000.00 | A posteriori | Ouvert national | Sélection basée sur le coût et la qualité |
| Audit externe annuel | 270,000.00 | A posteriori | Limité | Qualité |
|  | 670,000.00 | A posteriori | Consultation des fournisseurs | Coût le plus bas/Moins disant |
| Acquisition de véhicules |  |  |  |  |
| Acquisition d’équipements informatiques |  |  |  |  |
| Acquisition de fournitures de bureau |  |  |  |  |

# **3.3.- Tâches incombant au spécialiste en passation de marchés**

Les tâches spécifiques du spécialiste en Passation des Marchés de projets sont :

* Coordonner, avec la participation du personnel technique de l’UCP-MEF et autres Organismes Partenaires d’Exécution, les activités de passation des marchés tels que : (i) exécution et suivi du processus d’achat des biens et équipements ; (ii) exécution et suivi du processus de recrutement des consultations pour assistance technique (de la préparation des termes de référence jusqu'à l’évaluation des offres et la sélection) ; (iii) vérification de la conformité des procédures de passation des marchés avec les règles de passation des marchés de la Banque mondiale ; (iv) administration des contrats de biens et services après leur signature.
* S’assurer de la conformité des passations de marchés suivant les procédures de la Banque mondiale auprès des Organismes Partenaires d’Exécution.

S’assurer que le processus de passation de marché pour toutes les interventions du FADEH soit en stricte conformité avec les procédures spécifiées dans le MOP.

* Arranger la publication (Notices Générales de passation des marchés, Notices Spécifiques de passation des marchés, requête d’expression d’intérêt, etc.)
* Rédiger les documents d’appel d’offres, les Demandes de Prix, les spécifications techniques des biens et s’assurer de leur acheminement aux soumissionnaires.
* Rédiger les documents de passation des marchés et les soumettre à la Banque mondiale pour sa non-objection.
* Organiser les ouvertures d’offres publiques.
* Coordonner le processus d’évaluation des offres.
* Préparer les rapports d’évaluation des offres à partir des données fournies par le comité d’évaluation et les soumettre à la Banque mondiale pour sa non-objection.
* Administrer les contrats, revoir les documents de paiements et de transport.
* Suivre et apporter les dates de signatures de contrats, dans les 30 jours qui suivent la lettre de non-objection de la Banque, aux entités financières.
* Finaliser les actions de passation des marchés en : (i) représentant l’ECP aux douanes pour recevoir les biens importés ; (ii) assistant la personne désignée au niveau départemental dans la région pour l’inspection et la réception des biens et équipements.
* Utiliser le système d’information de gestion de projet pour gérer les rapports et archives des contractants, fournisseurs, et consultants.
* Gérer toutes les informations de passation des marchés de l’ECP tant pour les activités spécifiques du bureau que pour le projet PSJET.
* Assister à la préparation et la mise à jour des sections de passation des marchés du Manuel d’opérations, en se basant sur les paramètres du projet et les règles de passation des marchés de la Banque mondiale.
* Participer à la conduite des formations de passation des marchés et former le personnel pour l’usage du Manuel d’opérations de l’ECP et de projet PSJET.

# **Qualifications et Aptitudes Requises / Aptitudes / expériences**

Le Spécialiste en Passation des Marchés doit avoir :

* Un diplôme de niveau universitaire (maîtrise minimum) d’ingénieur ou en finances, comptabilité, administration ou autre discipline connexe.
* Un minimum de sept ans (7) d’expérience à un poste similaire, dans le domaine de passation des marchés pour l’acquisition des biens, services et travaux.
* Deux années d’expérience de travail dans un projet financé par la Banque mondiale serait un atout.
* Une capacité à travailler en équipe.
* Une parfaite connaissance écrite et orale du français et une bonne connaissance de l’anglais.
* Avoir une formation en gestion de projets ou génie ou un diplôme similaire.
* Avoir un minimum de 5 ans d’expérience dans le domaine de la gestion de projets en suivi et évaluation, études d’impact, assistance technique sociale et autre filière connexe.
* Une disponibilité à voyager à travers le pays.
* Une bonne maîtrise des logiciels MS Office.
* Une capacité à travailler sous pression.
* Une expérience dans la gestion de projets mis en œuvre via des Maitrise d’ouvrages délégués constitue un atout.
* La personne doit être capable de travailler en équipe et de fournir ses livrables en temps opportun.
* La personne doit être capable de suivre les directives de la Banque mondiale en matière de passation des marchés, du spécialiste en passation de marchés de la Banque mondiale et du coordonnateur de l’ECP.
* Le MEF, à travers l’UCP assurera les prestations de passation des marchés ainsi que la contractualisation des prestataires publics et non publics et les acquisitions de biens et de services.
* En matière de Passation de Marchés dans le PSJET, il y a les entités suivantes qui interviennent (i) l’UCP/MEF comme Agent principal, les trois (3) MDOD de la composante 1 comme entité fiduciaire de second ordre, (ii) le MDOD qui appuiera la DEE/MEF, et le MDOD qui accompagnera le FDI, comme une autre entité fiduciaire de second ordre, mais non redevable à l’UCP/MEF.
* Le MEF dispose d’un service chargé de la passation des marchés qui soutiendra la préparation du PPSD et qui sera par la suite renforcé à travers le recrutement d’un spécialiste en passation des marchés dans l’équipe de l’UCP. Le spécialiste sera en charge de l’élaboration des contrats, de la notification de l’ordre de service et du suivi des contrats.
* Avoir l’habilité technique de proposer des mesures réalisables en vue d’appuyer le projet à atteindre les objectifs de développement. Il s’agit d’identifier et évaluer les impacts potentiels liés à l’objectif global du projet.
* Avoir l’habilité d’entreprendre le suivi des activités sur le terrain en vue de s’assurer que les entreprises/fournisseurs de services et MDOD suivent les mesures élaborées dans le cadre des résultats du projet.
* Être capable de travailler en équipe et de fournir ses inputs en temps opportun.
* Être capable de suivre les directives de la Banque mondiale en matière de Suivi et évaluation du projet, et du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale et du coordonnateur du PSJET.

# **Produits attendus :**

De manière indicative et non limitative, les produits attendus du Spécialiste en Suivi et Évaluation incluent :

1. Plan annuel d’opération
2. Plans de passation de marchés
3. Rapports périodiques et instantanés de toutes les activités de passation de marchés
4. Rapport des dépenses effectuées en passation de marchés
5. Rapports mensuels d’activités.
6. Toutes autres contributions écrites que nécessiterait le bon fonctionnement de l’UCP dans l’accomplissement de sa tâche.

# **Conditions de travail et de rémunération :**

**Logistiques** : Tous les supports de travail seront fournis par l’administration du Projet

**Horaire** : Les heures régulières de fonctionnement restent de 8h à 4h. Cependant pour des besoins d’urgence ou d’ajustement ou d’adaptation, le Consultant pourra convenir avec l’administration d’un autre horaire de circonstance.

**Salaire** Pour ce qui est du salaire ou rémunération, le montant annuel contractuel est de HTG ……………….. Toute révision ou demande de révision se fera par les mécanismes légaux ou administratifs de gestion en vigueur. **U**ne prime peut lui être accordée pour toute charge de travail supplémentaire ou utilisation en dehors des taches spécifiques régulièrement indiquées dans le cadre du contrat de travail)

**Congé**  : Le Consultant a droit suivant le Code du travail haïtien à 15 jours ouvrables de congé après sa première année de prestations accomplies et toutes les années qui s’en suivront toutes les fois qu’il est reconduit au poste.

**Assurances** : Le Consultant prend en charge ses assurances

**Durée du Contrat**

Le spécialiste en passation des Marchés est recruté pour une période initiale de 12 mois (renouvelable sous conditions), avec une possibilité d’extension annuelle après évaluation périodique.

**Qualifications conflictuelles ou interdites :**

Toutes les restrictions interdites par les règlements de la Banque et les lois d’Haïti

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**